
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
SESSION 2025-2026

01 AVRIL 2026

PROJET DE DÉCRET¹

**DÉFINISSANT LE CERTIFICAT D'APTITUDE PÉDAGOGIQUE APPROPRIÉ À
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAPAES) ET SES CONDITIONS D'OBTENTION**

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

¹ Voir doc. 227 (2025-2026) n°1 à n°4.

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par M. Vincent Crampont, M. Thierry Witsel, M. Bruno Lefebvre	3
---	---	---

I Amendement n°1 déposé par M. Vincent Crampont, M. Thierry Witsel, M. Bruno Lefebvre

À l'article 14, alinea 1 est complété comme suit :

« Le bilan est envoyé au Parlement ».

Justification

Cet amendement vise à renforcer la transparence en rendant public et facilement disponible les données relatives aux CAPAES.